

LIGUE DE PICARDIE de Tennis de Table

Résidence Belle Vue
rue de Sénéfontaine
appt. D 23 1er étage

Adresse postale :
BP 90966
60009 BEAUVAIS CEDEX



Téléphone : 03 44 02 42 02
Télécopie : 03 44 02 49 25

Mel : lpitt@wanadoo.fr
Site Ligue : <http://www.lpitt.net>



Site de la Fédération Française : <http://www.fftt.com>

*Au sein de la filière du haut-niveau validée par le Ministère des Sports,
la Ligue de Picardie, les comités départementaux et
leurs partenaires présentent*

LA FILIERE PICARDE D'ACCES AU HAUT NIVEAU 2011 / 2012

le POLE ESPOIRS et le CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION.

Direction Régionale et
Départementale
de la Jeunesse et des
Sports de Picardie



Conseil Régional de
Picardie



Rectorat d'Amiens



Conseil Général de
l'Aisne



Cité scolaire
Saint Martin à Amiens



Conseil Général de
l'Oise



Lycée Louis
Thuillier à Amiens



Conseil Général de
la Somme



Lycée Pierre de La
Ramée à Saint Quentin



Amiens Métropole



LE PALMARES DES JOUEURS (OU EX) DU POLE ESPOIRS

JOUEURS	CLUBS (Pole France)	RESULTATS
SAISON 1999 - 2000		
B. Habert, T. Randriamanantsoa	Amiens STT	3 ^{ème} France Interclubs Minimes garçons
SAISON 2002 - 2003		
Amélie Dегuingand	Villers Bretonneux	2 ^è France des Régions Minimes filles
Aurore Dessaint	Péronne	
Justine Maertens	Venizel	
Marion Farout (club)	Bray sur Somme	
Aurore Dessaint	Péronne	2 ^è France Minime ; 1/2 finale France double cadettes, prix du fair-play
Alexandre Gobat	Lamorlaye	1/2 finale championnat de France minimes
Justine Maertens	Venizel	1/4 finale France minimes
SAISON 2003 - 2004		
Aurore Dessaint	Amiens STT	1/2 finale France des Régions Minimes
Mélanie Ricque	Feuquières	
Julie Duchemin (club)	Candas	
Mélanie Freytag (club)	Buire	
Aurore Dessaint	Amiens STT	CHAMPIONNE DE FRANCE MINIME
Justine Maertens	Venizel	1/2 finale France double cadettes
SAISON 2004- 2005		
Adrien Duchaussoy	Feuquières	1/2 finale championnat de France Benjamins
Aurore Dessaint	Amiens STT ; PF	1/2 finale France double mixte cadets ; sélectionnée aux championnats d'Europe cadettes
Alexandre Gobat (club)	Lamorlaye	1/2 finale championnat de France cadets
Justine Maertens	Venizel	1/4 finale championnat de France cadettes
Clément Drop	Saint-Quentin ; PF	CHAMPION EUROPE CADETS EN EQUIPES
SAISON 2005- 2006		
Clément Drop	Saint-Quentin ; PF	Numéroté 805 senior mondial en juillet 2006, 1/2 finale des championnats d'Europe juniors avec l'équipe de France
Antoine Colson	Epeville	2 ^è France des Régions Minimes garçons
Adrien duchaussoy	Feuquières	
Erwan Leroy	Abbeville	
Joris Thomas	Compiègne	
Erwan Leroy	Abbeville	(minime) 1/2 finale France double cadets, 1/4 finale France minimes
Aurore Dessaint	PF	Championne de France cadette et junior, N°557 mondiale, 1/2 finale championnat d'EUROPE double mixte cadettes
SAISON 2006- 2007		
Mélanie Freytag	Saint-Quentin	2 ^è France Minime filles ; 1/2 finale France double Minimes
Aurore Dessaint	PF	Championne de France junior fille, N°470 mondiale
SAISON 2007- 2008		
C. Drop	Metz, PF	Champion d'Europe par équipe juniors, 2^è top 10 européen juniors, N°667 mondial senior, 2^è France Juniors
A. Dessaint	PF	Qualifiée pour les championnats du monde seniors et la qualification Olympique, N°387 mondiale, championne de France junior, 3^è championnat Europe juniors en simple, par équipes et double mixte.
A. Colson	Epeville	1/2 finale France des Régions Cadets
E. Leroy	Abbeville	
J. Thomas	Compiègne	
C. Grugeon, A. Colson, A. Duchaussoy, G. Legrand		Collège 1/2 finale France UNSS des collèges
E. Leroy	Abbeville	2 ^è France double cadets
SAISON 2008- 2009		
C. Borgoo	Clermont	1/2 finale France des Régions Cadets
A. Colson	Saint Quentin	
A. Duchaussoy	Villers St Paul	
G. Legrand	Saint Quentin	
Aurore Dessaint	PF	6^è du top 10 européen juniors
SAISON 2009- 2010		
Emeline Bauduin,	Saint Quentin	1/4 finale France des Régions Cadettes
Sarah Chauvel,	Amiens STT	
Charline Grugeon,	AP Feuquières	
Caroline Petitprez	Amiens STT	

LA FILIERE DU HAUT NIVEAU

↳ **Le Ministère en charge des Sports.**

Les filières d'accès au sport de haut niveau sont régies par les articles du Code du sport D221-17 à R 221-26 et codifié au code du sport, article D 221-17. Ces filières doivent permettre aux sportifs d'atteindre le plus haut niveau de leur discipline, assurer leur formation scolaire et leur préparation à la vie professionnelle.

↳ **Quatre principes régissent la filière.**

⇒ **La permanence** : il s'agit de s'assurer que le sportif pourra s'entraîner toute l'année.

⇒ **L'équilibre** : la filière doit apporter au sportif des acquis sur le plan sportif mais aussi sur le plan social (scolaire, professionnel). La structure d'accueil doit donc permettre, au-delà des contraintes d'entraînement et de compétition, qu'un temps important soit consacré à la formation scolaire, que le sportif bénéficie de repos adaptés.

⇒ **La rigueur** : seul un travail sérieux peut mener au sport de haut niveau. Aussi, l'ensemble de l'organisation de la structure s'appuie sur un cahier des charges défini spécifiquement à chaque discipline sportive et validé par le ministère des sports.

⇒ **La cohérence du système** : le terme de " filière " suppose la possibilité pour le sportif, dans la mesure où sa progression le lui permet, d'accéder à la structure de niveau supérieur. Il convient de respecter et de favoriser ce flux des athlètes d'une structure vers une autre : d'un Pôle Espoirs vers un Pôle France Jeunes, d'un Pôle France Jeunes vers le Pôle France Seniors (INSEP).

Le passage à un stade supérieur de la filière fait l'objet d'une démarche extrêmement sélective.

La filière de haut niveau d'une Fédération et chaque structure d'entraînement sont donc validées et labellisées par le ministère en charge des sports.

↳ **La Fédération Française de Tennis de Table.**

La filière de haut niveau de la Fédération Française de Tennis de Table élaborée par la Direction Technique Nationale répondant aux principes cités plus haut a été validée par le Ministère des Sports. Elle se compose :

↳ **de Pôles Espoirs** mis en place au niveau régional pour accueillir les meilleurs minimes.

↳ **de Pôles France Jeunes** pour les meilleurs cadets. Ces Pôles France sont situés à Nancy, Nantes, Talence.

↳ **d'un Pôle France Seniors** à l'INSEP pour les équipes de France Seniors et les athlètes du Collectif France Jeunes aux portes de l'équipe de France Seniors.

↳ **La Ligue de Picardie de Tennis de Table.**

Pour remplir sa mission dans le cadre de cheminement fédéral, la Ligue de Picardie et les comités départementaux ont organisé une filière adaptée aux caractéristiques régionales. Elle réunit des structures indépendantes les unes des autres que chacun peut intégrer à tout âge suivant son niveau :

des clubs, base de la détection puis de la formation des enfants ;



des « clubs élites », structurés suivant un cahier des charges pour apporter une quantité et une qualité supplémentaire à la formation des jeunes joueurs poussins et benjamins ;



du Pôle Espoirs (sur l'établissement scolaire Saint-Martin à Amiens) pour les meilleurs régionaux benjamins, minimes et cadets pouvant prétendre à entrer en Pôle France et aux cadets qui n'y seraient pas parvenus ;



du Centre Régional d'Entraînement et de Formation (CREF) pour les juniors qui n'ont pas intégré de Pôle France ou ceux, plus modestes à partir de cadets 2, qui souhaitent simplement conjuguer sérieusement scolarité entraînement. Avec une volonté de proximité géographique, aujourd'hui deux sites sont proposés à Saint Quentin et à Amiens. Ultérieurement, un autre sera étudié dans l'Oise.

Le Pôle Espoirs et le CREF de la Ligue de Picardie sont labellisés par le Ministère des Sports. Nous disposons ainsi dans notre région d'un ensemble de structures permettant le regroupement des meilleurs jeunes pongistes régionaux et facilitant ainsi leur passage du club vers le Pôle France.

LE POLE ESPOIRS

Sur l'école et collège SAINT MARTIN (Amiens)

La formation des jeunes est l'un des éléments essentiels au développement du tennis de table dans notre région. De nombreux clubs picards se structurent pour apporter aux jeunes joueurs l'encadrement nécessaire à leur épanouissement sportif. Ainsi les champions de demain le seront grâce à ceux qui, à la base, auront eu ce souci d'offrir à leurs licenciés les possibilités d'accéder au meilleur niveau.

Mais la concurrence est rude et le tennis de table de haut niveau de plus en plus exigeant.

Avec l'établissement Saint Martin (primaire et collège à Amiens), la ligue de Picardie apporte aux jeunes joueurs de moins de 12 ans et de plus de 12 ans (Pôle Espoirs), une structure d'entraînement performante que les clubs ne peuvent que rarement mettre en place dans la filière d'accès au haut niveau de notre fédération.

Celle-ci doit permettre aux joueurs disposant du potentiel nécessaire d'accéder à l'élite internationale. Tous n'y parviendront pas mais doivent avoir la possibilité de tenter leur chance.

Dans les structures qui composent la filière, les aspects scolaire et sportif se présentent tout deux comme prioritaires. Des moyens importants sont développés pour atteindre ces objectifs.

Pour son fonctionnement, le Pôle Espoirs est sous convention avec le Rectorat et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Certains athlètes, avec leurs parents, vont faire le choix de tenter l'aventure du haut niveau. Les personnes en charge des structures s'activeront pour que chaque sportif puisse accéder à son meilleur niveau.

Le rythme de vie y est soutenu, l'organisation du travail rigoureuse et la vie d'interne parfois difficile. Les jeunes enfants doivent être préparés et aptes à vivre en collectivité éloigné de l'affection familiale. Leur motivation et degré de maturité doivent être forts pour atteindre les objectifs sportifs et scolaires.

Une bonne sensibilisation de l'enfant aux conditions de vie et aux engagements pris est une étape préliminaire indispensable à toute candidature.

Celle-ci formalisera le début d'une épreuve que peu de joueurs peuvent prétendre réussir. Sans en connaître l'issue, tenter sa chance sera valorisant et formateur.

LE CENTRE REGIONAL D'ENTRAINEMENT ET DE FORMATION

au Lycée La Ramée (Saint Quentin) et Thuillier (Amiens)

Très, très peu de joueurs accèdent ou continuent l'aventure en Pôle France. Toutefois, à cet âge, ils sont aussi plus nombreux et de tous niveaux, à souhaiter bénéficier d'un entraînement soutenu que peu de clubs proposent, d'autant que dans notre région rurale, beaucoup de lycéens doivent adopter l'internat.

La ligue de Picardie coordonne donc un ensemble de structures départementales qui forment le CREF. Celui-ci permet aux juniors, voire cadets 2^e année de s'entraîner dans d'excellentes conditions tout en préservant une scolarité efficace dans des lycées d'enseignement général.

Aujourd'hui deux lycées accueillent nos structures d'entraînement et permettent aux familles un choix adapté à leurs contraintes. A terme, une structure supplémentaire pourrait voir le jour dans l'Oise.

Si nos pongistes lycéens doivent être internes, autant qu'ils le soient dans un établissement qui réponde à leur double attente, scolaire et pongiste. Le choix du site peut se faire sans limite géographique.

FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE

↳ **Le recrutement et l'échéancier 2011.**

L'accès aux clubs et clubs « élite » se fait par contact direct entre les familles et ceux-ci.

Pour le POLE ESPOIRS, sur le primaire et le collège Saint Martin, le recrutement s'effectue essentiellement mais non exclusivement, auprès des jeunes de la catégorie **minime 2 (saison d'entrée) ou pour une entrée en classe de 6è.**

⇒ Certains joueurs détectés font partie de l'élite picarde. Ils sont déjà recensés dans le groupe collectif Espoir régional et peut-être national. Ils reçoivent une sollicitation de la ligue de Picardie de tennis de table pour une entrée au Pôle Espoirs sous réserve de l'examen du dossier scolaire et médical.

⇒ D'autres jeunes se sont fait remarquer par leur motivation et/ou leur potentiel sportif. Ils reçoivent les informations sur le recrutement mais peuvent être conviés à un regroupement de sélection.

⇒ Enfin, tout jeune joueur peut poser une candidature spontanée. Un examen du dossier scolaire et du potentiel sportif lors du même regroupement déterminera l'acceptation ou non de l'entrée en Pôle.

Pour le CREF, le recrutement concerne les joueurs lycéens (juniors voire cadets 2), issus du Pôle Espoirs et des clubs. Dans le dossier de candidature, les familles indiquent la structure choisie. Si l'accès à celle-ci s'avère impossible, il peut être proposé au joueur **d'en intégrer une autre**, en fonction du niveau de jeu, des effectifs...

L'enfant intègre la structure pour une année scolaire et reste libre de s'en retirer en fin d'année. Sur demande des familles, les responsables scolaires et sportifs étudient chaque année le maintien en structure de l'enfant.

⇒ Des séances d'information et de visite se tiendront dans les établissements comme suit :

- école primaire et collège Saint Martin, 68 rue Delpech à Amiens, le **Vendredi 15 avril 2011 à 14h**,
- lycée Pierre de la Ramée, 1 rue Jules Siegfried à Saint Quentin, le **Mercredi 13 avril 2011 de 10h à 13h, (RV au Palais des sports).**
- lycée Louis Thuillier, 70 boulevard de Saint Quentin à Amiens, le **Mercredi 6 avril 2011 de 10h à 12h**

Prendre contact par téléphone pour confirmer votre présence au plus tard une semaine avant la visite.

⇒ Toutes les candidatures seront adressées pour le **Lundi 9 mai 2011, délai impératif**, à :

Claude Thuilliez, 1 ter rue du terrain 80480 Pont de Metz.

⇒ Certains des candidats pourraient être convoqués à un regroupement d'évaluation qui se déroulerait le **Mercredi 18 mai 2011 à 14h30** à la salle Albéric Labaume. 304, rue Gaultier de Rumilly à Amiens.

⇒ Les entrées seront prononcées pour le **23 mai 2011** après concertation des chefs d'établissement.

↳ **L'encadrement.** Les renseignements et informations peuvent être sollicités auprès de chaque responsable.

⇒ Le responsable administratif de la filière est Etienne Guicherd, Conseiller Technique Sportif Régional, 06 81 43 15 75.

⇒ A Amiens, le technicien est Claude Thuilliez, Conseiller technique de Ligue, Brevet d'Etat du 2è degré, 06 11 42 67 86.

⇒ Pour Saint Quentin, le responsable technique est Loïc Havard, Brevet d'Etat du 1er degré, 06 70 77 46 17.

⇒ Le suivi scolaire est assuré par le personnel des établissements scolaires respectifs.

↳ **L'entraînement annuel.**

La planification du travail pongiste est de la responsabilité des cadres techniques de chaque structure.

⇒ En temps scolaire, Il est quotidien ou biquotidien suivant les emplois du temps des athlètes. Il s'effectue salle Albéric Labaume à Amiens, au Palais des Sports à Saint Quentin ou dans tout autre site suivant les besoins (lycée...).

⇒ Il est biquotidien sur les périodes de vacances scolaires, les athlètes étant systématiquement retenus en stage, sauf en cas de nécessaire récupération décidée par l'entraîneur.

⇒ Parfois, les joueurs du CREF ne bénéficient que de 4 séances / semaine, en raison de l'emploi du temps scolaire.

⇒ En règle générale, les élèves sont libérés à 15h30 au collège et à 16h au lycée pour s'entraîner jusque 18h30.

⇒ Certains jours, les séances du peuvent se terminer vers 20h pour profiter de la relance de joueurs des clubs locaux ou pour compenser des contraintes d'emploi du temps scolaire.

↳ **La collaboration avec l'association.**

L'entrée de l'enfant au Pôle Espoirs ou au CREF implique également le club de licenciation de chaque joueur.

⇒ Celui-ci gardera la responsabilité de l'encadrement du joueur en compétitions. Le club désigne un entraîneur chargé en particulier de ce suivi afin que les responsables techniques puissent l'impliquer dans les actions.

La réussite sportive passe par une bonne collaboration entre les techniciens régionaux, départementaux et des clubs.

⇒ Le club garde donc à sa charge les frais liés à ces compétitions.

⇒ L'association peut participer au financement du projet. Cela nécessite une concertation préalable et si besoin, la signature d'une convention entre le club et la famille.

⇒ Les responsables techniques peuvent imposer ou interdire la participation à certaines compétitions. En ce cas, cette décision s'impose à tout avis contraire.

La scolarité.

La priorité est de concilier scolarité et entraînement. Afin d'assurer la qualité de la formation scolaire, le contenu sera le plus proche possible du programme et seules des matières dites secondaires pourront voir leur volume adapté afin de permettre les aménagements horaires.

⇒ Pour les élèves internes, le suivi des études est assuré dans le cadre de l'établissement scolaire d'accueil.

⇒ Pour les élèves demi-pensionnaires, le travail scolaire s'effectue sous la responsabilité des parents.

Les semaines scolaires débutent au Lundi matin 8h ou 9h et se terminent après l'entraînement du Vendredi.

LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE, LES CHOIX D'OPTIONS SCOLAIRES SE RÉDUISANT NÉCESSAIREMENT À CELLES DITES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMÉNAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

Dans l'établissement Saint Martin,

⇒ L'établissement organise des études surveillées chaque soir pour les internes et, si besoin, chaque midi. En cas de difficulté, des cours de soutien peuvent être mis en place.

⇒ En 6^e, la langue vivante 1 est l'**ANGLAIS** et en 4^e la LV2 est l'**ESPAGNOL ou l'ALLEMAND**.

Au Lycée Louis Thuillier,

⇒ Pour soulager les emplois du temps hebdomadaires, les cours d'EPS peuvent être reportés en fin d'année, regroupés sur une semaine de stage lors des vacances de Pâques puis fin juin et début juillet. Ces dates et conditions sont sous la responsabilité de l'établissement scolaire et peuvent être modulées. Chaque élève s'engage à les respecter.

⇒ En classe de seconde, les options ne sont pas possibles.

Au Lycée Pierre de La Ramée,

⇒ En classe de 3^e, la seule option possible est une seconde langue, choisie entre l'anglais, l'espagnol et l'italien.

⇒ En classe de seconde, les 2 options obligatoires sont la seconde langue vivante et sciences économiques et sociales, aucune option facultative n'est possible.

⇒ En classe de première, notamment en S, aucune option facultative n'est admise et :

- 1^{ere} L, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou les mathématiques.

- 1^{ere} ES, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou sciences économiques et sociales.

⇒ En classe de terminale aucune option facultative n'est possible.

Le suivi médical.

Le contenu du suivi médical est précisé par des directives ministérielles dans l'Arrêté du 11 février 2004. Il est placé sous la responsabilité des cadres techniques de chaque centre d'entraînement.

Il est organisé en centre spécialisé et vise principalement à assurer un contrôle médical préventif suivant un protocole établi par le ministère des Sports et la Fédération Française de Tennis de Table.

Dans ce cadre, des examens spécialisés (dentaires, cardiaques, analyses de sang ...) financés par les comités départementaux, la Ligue ou la fédération devront être concrétisés par les familles.

L'hébergement et les déplacements.

Les filles et garçons sont hébergés dans l'internat de leur établissement scolaire respectif.

⇒ Pour les collégiens, les trajets entre l'établissement scolaire et la salle d'entraînement sont encadrés soient par le personnel de l'établissement scolaire, soit par un responsable sportif.

A titre exceptionnel, pour certains élèves, les plus âgés en particulier, une autorisation parentale peut autoriser certains déplacements de l'enfant en autonomie.

⇒ Les joueurs du CREF, par leur statut de lycéens sont autonomes pour les déplacements.

Certains déplacements tels que ceux engendrés par les visites médicales peuvent être effectués en véhicule.

L'évaluation et le maintien en structure.

Sauf fautes importantes, les pongistes sont maintenus dans la structure au moins pour la saison complète. Si les parents sollicitent le maintien celui-ci se fait sous conditions :

⇒ **que le bilan de fin de saison soit positif** (résultats, des progressions scolaires et sportives, comportement exemplaire dans chaque lieu de vie...),

⇒ **que l'enfant démontre sa motivation** à assumer les contraintes de son engagement.

LE COUT - EVALUEZ VOTRE BUDGET 2011 - 2012

Pris en charge par la Ligue de Picardie et ses partenaires, le **coût annuel brut** d'un athlète en structure est d'environ **4500 Euros**, hors repas, hébergement et déplacements. Après déduction des subventions, la ligue supporte environs 1600 Euros par enfants.

Les familles participent financièrement au frais de fonctionnement de la structure à raison de 230 €. Cette contribution comprend forfaitairement les frais de stages régionaux auxquels les joueurs du Pôle Espoirs sont convoqués.

Les frais de pensions, demi-pensions, de déplacements, le matériel individuel sont à la charge des familles.

Les joueurs de plus de 12 ans peuvent prétendre, en fonction de leurs résultats sportifs et des frais engagés, à

⇒ une bourse du **Conseil Général** de leur département,

⇒ une bourse du **Conseil Régional**.

Les **comités départementaux** instruisent les dossiers départementaux et la **ligue de Picardie** les dossiers régionaux.

La **Ligue de Picardie** accorde généralement une aide matérielle (raquettes, colle, survêtements) et, sur ses fonds propres, une éventuelle aide financière suivant les revenus de certaines familles.

Les sommes détaillées ci-dessous n'ont qu'une valeur indicative pour évaluer votre budget.		Saint Martin	Louis Thuillier	La Ramée	VOTRE BUDGET :
LES CHARGES PAYEES PAR LA FAMILLE :	Modalités de paiements :				
Pension payée à l'établissement scolaire :	mensualisation ou	2431€	1100 €	1100 €	
1/2 pension payée à l'établissement scolaire :	facture	906 €	600 €	600 €	
Frais de scolarité versés à l'établissement scolaire :	à l'inscription	267 €			
Frais annexes versés à l'établissement scolaire :	à l'inscription	35 €			
Frais de fonctionnement versés à la Ligue de Picardie ou Comité Départemental Aisne pour le forfait stages :	à payer avant le 29 février 2012.	230 €	200 €	200 €	
LES AIDES POSSIBLES (estimations) :	Comment ?				
Bourse nationale des collèges, suivant les revenus, maximum 2008 :	auprès du collège	334 €	334 €	334 €	
Prime à l'internat, suivant les revenus, (maximum 2008) :	auprès du collège	339 €	339 €	339 €	
Bourse départementale, aide au transport scolaire, suivant les revenus, diffère selon le département, de 0€ au plafond 2008 : 397€ en ½ pension, 991€ en internat	sollicité par la famille, info auprès du collège				
Conseils Généraux, allocation départementale de scolarité, justifiée par le TT, estimation :	à solliciter par vous-même	169 €	117 €	104 €	
Subvention Conseil Régional Picardie pour joueurs plus de 12 ans inscrits sur liste Espoirs (maxi 2008) :	par la ligue, versée en juillet 2010	600 €	600 €	600 €	
Subvention exceptionnelle de la Ligue de Picardie, suivant les revenus :	Suivant le montant, versée en 2 fois				
Conseils Généraux, aide aux joueurs en structure et sur liste espoirs (02 et 80 = ± 350 €) :	à solliciter par vous-même, par les clubs dans la somme				
Comités Départementaux, Aisne 120€ et Somme 100€ pour Pôle et CREF, Oise (dont CG) 650€ pour le Pôle à condition d'accepter les sélections du comité :					
Clubs :					

Les établissements scolaires renseigneront les aides relatives à la scolarité et aux déplacements et la Ligue les aides sportives régionales.

Les démarches auprès des Conseils Généraux, des Comités Départementaux et des clubs sont de la responsabilité des familles ou des clubs de licenciation.

Nom :	Prénom :	classe :	Interne ou ½ Pension
-------	----------	----------	----------------------

Article 1, ACCEPTATION DES REGLEMENTS.

Les élèves, et leurs responsables légaux, admis par la Ligue de Picardie à fréquenter la filière picarde d'accès au haut niveau acceptent le présent règlement ainsi que ceux de l'établissement scolaire concerné et des locaux d'entraînement.

Article 2, L'OBJECTIF.

Le but de la présente structure est d'offrir les conditions de travail permettant d'atteindre le meilleur niveau pongiste tout en poursuivant un travail scolaire conforme à toute scolarité normale.

⇒ Chaque joueur y est admis pour l'année scolaire indiquée en tête de ce document. Comme indiqué à l'article 13 ci-après, la ligue et l'établissement scolaire ne peuvent s'engager à maintenir les sportifs pour l'année suivante.

Article 3, LE RYTHME HEBDOMADAIRE ET ANNUEL.

Les chefs des établissements scolaires aménagent les horaires scolaires des élèves afin de les libérer chaque jour à 15h30 pour le Pôle Espoirs ou 16h pour le CREF et toute l'après midi du Mercredi.

⇒ La semaine scolaire s'étend du lundi matin au Vendredi après la séance d'entraînement.

⇒ Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les séances d'entraînement se déroulent à partir de 16h jusque 18h30. Le mercredi, les joueurs s'entraînent l'après-midi entre 14h et 18h30.

Ces horaires peuvent être modifiés pour une amélioration du rythme quotidien des enfants.

⇒ En temps scolaire, l'entraînement est quotidien ou biquotidien en fonction des aménagements horaires accordés.

⇒ Parfois, les joueurs du CREF ne bénéficient que de 4 séances / semaines, en raison de l'emploi du temps scolaire.

⇒ Certains jours, les séances peuvent se terminer vers 20h pour profiter de la relance de joueurs des clubs locaux ou pour compenser des contraintes d'emploi du temps scolaire qui ne se termineraient pas à 16h.

⇒ **IL EST BIQUOTIDIEN PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, LES ATHLÈTES ÉTANT SYSTÉMATIQUEMENT RETENUS EN STAGE.**

Article 4, L'ORGANISATION SCOLAIRE.

Afin d'assurer la qualité de la formation scolaire, le contenu sera le plus proche possible du programme et seules des matières dites secondaires pourront voir leur volume adapté afin de permettre les aménagements horaires.

LA RÈGLE GÉNÉRALE EST QUE LE TENNIS DE TABLE EST UNE OPTION LOURDE, LES CHOIX D'OPTIONS SCOLAIRES SE RÉDUISANT NÉCESSAIREMENT À CELLES DITES OBLIGATOIRES AFIN DE PERMETTRE LES AMÉNAGEMENTS D'EMPLOI DU TEMPS.

⇒ La participation des joueurs aux sorties scolaires (classe de neige, de langue étrangères, . . .) seront soumis à l'accord du responsable sportif qui émettra un avis compte tenu du programme sportif des enfants concernés.

Au collège Saint Martin, l'enseignement religieux est facultatif pour les sportifs,

⇒ en 6^e, la LV1 est l'ANGLAIS, en 4^e, la LV2 est l'ESPAGNOL ou l'ALLEMAND,

⇒ les options sont limitées dans la mesure des contraintes d'emploi du temps, par exemple le Latin sera impossible.

Au Lycée Louis Thuillier,

⇒ Pour soulager les emplois du temps hebdomadaires, les cours d'EPS peuvent être reportés en fin d'année, regroupés sur une semaine de stage lors des vacances de Pâques puis fin juin et début juillet. Ces dates et conditions sont sous la responsabilité de l'établissement scolaire et peuvent être modulées. Chaque élève s'engage à les respecter.

⇒ en classe de seconde, les options ne sont pas possibles.

Au Lycée Pierre de La Ramée,

⇒ en classe de 3^e, la seule option possible est une seconde langue, choisie entre l'anglais, l'espagnol et l'italien,

⇒ en classe de seconde, les 2 options obligatoires sont la seconde langue vivante et sciences économiques et sociales, aucune option facultative n'est possible,

⇒ en classe de première, notamment S, aucune option même facultative n'est admise et :

- 1^{ere} L, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou les mathématiques,

- 1^{ere} ES, tout en continuant la LV 2, l'option obligatoire est la langue vivante 3 ou sciences économiques et sociales,

⇒ En classe de terminale aucune option facultative n'est possible,

🏸 Article 5, L'ASSIDUITE.

Les entraînements de Tennis de table sont considérés comme faisant partie de l'emploi du temps des joueurs. En ce sens, l'assiduité est obligatoire. Le comportement et les résultats du joueur sont appréciés en conséquence.

⇒ Toute absence scolaire éventuelle doit être préalablement justifiée auprès du chef d'établissement et les absences sportives auprès du responsable sportif qui seuls sont habilités à les autoriser.

Tout élève ne respectant pas cette procédure s'expose à des sanctions.

🏸 Article 6, LE SUIVI SCOLAIRE.

Le suivi scolaire est assuré par le chef d'établissement scolaire. Sur sa décision, tous les moyens adaptés à un suivi scolaire tenant compte de la charge de travail des élèves sportifs peuvent être mis en place (entretiens individuels, le carnet de liaison, fiches de liaison, des séances de soutien, modification d'emploi du temps...).

Au collège Saint Martin, des études surveillées obligatoires sont organisées chaque soir après le dîner ainsi que le mercredi pour les internes. Des études optionnelles ou obligatoires sont organisées chaque midi après le déjeuner.

🏸 Article 6 bis, LE SUIVI SPORTIF.

Sur décision du responsable sportif, tous les moyens adaptés à un suivi sportif adapté à la charge de travail des élèves sportifs peuvent être mis en place (entretiens individuels, fiches de liaison, des séances de soutien . . .

⇒ Les élèves représentent obligatoirement l'établissement dans les compétitions UNSS Tennis de table si le responsable sportif le décide. Les familles effectuent les démarches utiles à l'acquisition de la licence auprès des professeurs d'EPS.

🏸 Article 6 ter, COMPORTEMENT.

Le comportement de l'enfant dans tous les instants et lieux devra être irréprochable. En cas de fautes graves ou répétées, le renvoi pourra être prononcé. En ce cas, le budget prévisionnel de la structure tenant compte de son effectif, la participation aux frais de fonctionnement dû par la famille restera exigible.

🏸 Article 7, SUIVI MEDICAL.

Sous la responsabilité des parents, les élèves doivent satisfaire le suivi médical dont le contenu est défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et s'impose donc à chacun. Il se veut préventif et permet d'informer les familles des éventuelles suites à donner. La ligue le facilite en l'organisant au mieux de ses possibilités.

Les parents ACCEPTENT :

⇒ l'intervention d'un psychologue pour évaluation du profil de l'enfant,

⇒ les prélèvements sanguins que pourrait prescrire le médecin dans le cadre du suivi médical de l'enfant.

⇒ d'organiser les examens spécialisés (dentaires, cardiaque...) sollicités dans le cadre de directives ministérielles.

⇒ La Ligue de Picardie, la direction régionale jeunesse et sports, la fédération française de tennis de table prennent en charge ce suivi médical pour les joueurs du Pôle Espoirs.

Pour les joueurs du CREF, ces frais sont assumés par les familles ou la ligue ou le comité départemental.

⇒ Les éventuelles prescriptions sont ensuite prises en charge dans le cadre de l'assurance maladie familiale.

⇒ Les établissements scolaires disposent d'une infirmerie. Le médecin scolaire ou le médecin référent de la structure Tennis de Table ou de l'établissement peuvent intervenir en cas de nécessité. Si possible, avec l'accord des parents, des soins pourront être organisés dans le cadre de la structure.

⇒ Les parents doivent fournir toutes les informations médicales relatives aux soins ou traitements que suivent les enfants. Les médicaments étant interdits dans les chambres d'internat, ils seront remis aux infirmières de l'établissement scolaire ou de l'internat qui veilleront au suivi.

Les parents acceptent qu'en cas d'urgence, les responsables fassent appel à SOS médecin ou transfèrent l'enfant au Centre Hospitalier, service des urgences pédiatriques.

🏸 Article 8, L'EQUIPEMENT.

Le matériel individuel nécessaire à l'entraînement est à la charge financière des parents.

⇒ L'entraîneur est en mesure de décider du matériel devant être utilisé par les enfants.

🏸 Article 9, LES DEPLACEMENTS.

Les entraînements sont organisés dans la salle Albéric Labaume, 304 rue Gaultier de Rumilly à Amiens ou au Palais des Sports rue de Baudreuil à Saint Quentin ou au sein de l'établissement scolaire.

⇒ Les collégiens se déplacent en groupe encadrés par le personnel de l'établissement ou de la Ligue de Picardie.

Afin de faciliter certains déplacements exceptionnels, les parents peuvent être sollicités pour accepter que leur enfant se déplace seul. Cela fera l'objet d'une autorisation spécifique.

⇒ Les lycéens se déplacent par leurs propres moyens pour effectuer les trajets aller-retour de l'établissement scolaire vers le site d'entraînement, conformément à leur statut de lycéen.

Les élèves devront respecter les trajets les plus courts convenus avec l'établissement et les responsables techniques. Dans le cadre de cette autonomie, toute dérive, indiscipline ou incivilité pourra engendrer le renvoi pur et simple de l'enfant, sans aucun recours possible de la famille.

⇒ Pour diverses nécessités, les entraînements peuvent être annulés ou organisés dans un autre lieu. Dans ce cas, les parents des enfants demi-pensionnaires sont avertis par un message électronique ou écrit remis aux enfants avant le changement. Sauf avis signifié par les parents, ces enfants se rendront ou seront libérés aux lieux et horaires indiqués sous la responsabilité des parents.

Les parents autorisent le transport de leur enfant par véhicule dans le cadre des sorties, des déplacements pour les visites médicales ou autres initiatives relatives au fonctionnement du Pôle.

Article 9 bis, LES SORTIES.

Pour organiser d'éventuels échanges avec d'autres structures, une participation financière familiale peut être demandée. Suivant les possibilités, des activités (promenades, sorties...) pourront se dérouler le mercredi après-midi en particulier et plus rarement le soir dans le cadre d'actions organisées par l'internat.

Article 10, L'ACTIVITE PONGISTE FEDERALE.

Les joueurs sont licenciés dans une association affiliée à la Fédération Française de Tennis de Table (F.F.T.T.). Il est souhaitable que les joueurs restent fidèles à leur association d'origine. Un projet de mutation ne doit servir qu'un réel besoin d'évolution sportif si un club ne répond plus aux besoins de progression d'un joueur.

Les joueurs participent obligatoirement au Critérium Fédéral organisé par la F.F.T.T. Ainsi qu'à toutes les compétitions (TOP, finales, . . .) ou stages pour lesquels une instance fédérale les sélectionne.

En cas de force majeure, le calendrier des stages et des compétitions pourra être individualisé par le responsable sportif du Pôle qui évalue les besoins de récupération des athlètes.

Au début de chaque saison sportive, le responsable sportif fournira aux familles le calendrier des compétitions et stages. De cette manière, les parents s'engagent à rendre disponible leur enfant aux dates indiquées.

Les clubs informeront les responsables de structure des autres épreuves auxquelles le joueur pourrait participer.

Le responsable sportif de la structure peut intervenir auprès des clubs pour adapter le programme de compétitions, d'aménager des temps de repos et d'activités, voire interdire ou imposer la participation à certaines épreuves.

LES DECISIONS DU RESPONSABLE DE LA STRUCTURE S'IMPOSENT A TOUTE AUTRE. DANS LE CAS CONTRAIRE, LIGUE OU COMITES POURRAIENT REVENIR SUR LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES.

Article 11, LE FINANCEMENT.

Les frais de pension et de scolarité sont à la charge de la famille et payés directement auprès de l'établissement scolaire.

⇒ Les frais de déplacement, de voyage, d'équipement individuel... sont également à la charge de la famille.

⇒ La famille s'engage à verser avant le **29 février 2012** une participation aux frais de stages et de fonctionnement, **correspondant** à 230€ pour le Pôle Espoir et de 200€ pour le CREF auprès de la Ligue de Picardie pour les sites amiénois, du comité Aisne pour Saint Quentin.

⇒ Les familles peuvent solliciter une participation financière des associations auprès desquelles les joueurs sont licenciés, de leur Comité départemental ainsi que de la Ligue de Picardie.

⇒ La famille se renseignera auprès de l'établissement scolaire pour connaître les aides auxquelles elle peut prétendre.

⇒ La Ligue et les comités informeront les familles des aides qui peuvent être obtenues par leur intermédiaire.

Article 12, DROIT D'UTILISATION D'IMAGE.

Les parents acceptent l'usage de l'image de l'enfant à des fins de promotion ou d'information, quelle qu'en soit la forme.

Article 13, LA CONTINUATION.

En fin d'année scolaire, la famille demande le maintien ou le retrait de leur enfant. Chaque année, le maintien est soumis à l'approbation du responsable sportif qui jugera de l'intérêt du projet à partir des résultats scolaires et sportifs ainsi que du comportement et particulièrement de la motivation du joueur à assumer les contraintes.

S'ils l'estiment profitable ou nécessaire, les responsables sportifs peuvent proposer à un joueur de changer de structure, voire conditionner son maintien à ce changement.

Date : 2011, signature du (de la) joueur (euse) :

des parents :

COLLEGE SAINT-MARTIN à Amiens



68 rue Delpech 80000 Amiens

Tél : 03 22 95 59 58 ; Fax : 03 22 95 07 62

<http://www.saint-martin.org>

mel : administration@saint-martin.org

LYCEE LOUIS THUILLIER à Amiens

Cité scolaire

70 Boulevard de Saint Quentin 80000 Amiens

Tél : 03 22 53 41 00 ; Fax : 03 22 89 43 76

<http://www.saint-martin.org>

mel : ce0800009@ac-amiens.fr



LYCEE PIERRE DE LA RAMEE à Saint Quentin



1 rue Jules Siegfried 02100 Saint Quentin

Tél : 03 23 62 83 00 ; Fax : 03 23 62 51 40

<http://etablisements.ac-amiens.fr/0020049t/Beespip/>

mel : Ce.0020049T@ac6amiens.fr

LES SALLES D'ENTRAINEMENT

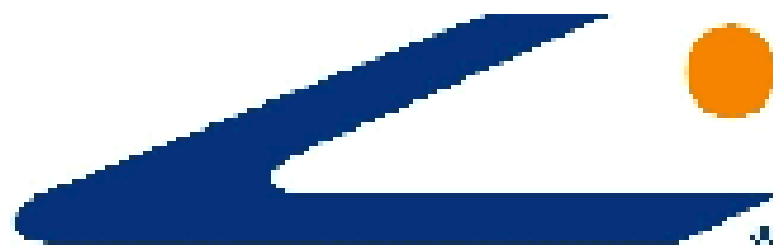
*Centre Régional Jeunesse et Sport
LA SALLE ALBERIC LABAUME
304 rue Gaultier de Rumilly 80000 Amiens.*



*LA SALLE DU PALAIS DES SPORTS
DE SAINT QUENTIN
Rue de Baudreuil 02100 Saint Quentin.*



LES PARTENAIRES DE LA LIGUE DE PICARDIE



cornilleau

www.cornilleau.com

DAUPHIN

www.dauphin-tt.com